

Conditions de Garantie Norauto des Écrous Antivol – 5 ans

Chez Norauto, nous nous engageons à offrir des produits fiables et de haute qualité pour assurer la sécurité de votre véhicule. Nos écrous antivol Norauto bénéficient d'une garantie commerciale exceptionnelle de 5 ans, conçue pour vous offrir une tranquillité d'esprit inégalée et se démarquer de la concurrence. Cette garantie s'applique sous réserve des conditions d'utilisation décrites ci-dessous.

1. Rappel sur les garanties légales

Indépendamment de la garantie commerciale décrite ci-dessous, vous bénéficiez :

- **De la garantie légale de conformité** (articles L217-3 à L217-20 du Code de la consommation) :
 - Vous disposez d'un délai de **2 ans à compter de la délivrance du bien** pour agir ;
 - Vous pouvez choisir entre la réparation ou le remplacement du produit (sous réserve des conditions de coût prévues par la loi) ;
 - Vous êtes dispensé de rapporter la preuve du défaut de conformité durant les **24 mois suivant la délivrance du bien**.
- **De la garantie contre les vices cachés** (articles 1641 à 1649 du Code civil) :
 - Vous pouvez agir dans un délai de **2 ans à compter de la découverte du vice** ;
 - Vous pouvez demander soit la résolution de la vente, soit une réduction du prix.

2. Garantie commerciale Norauto 5 ans

Cette garantie est valable **5 ans à compter de la date d'achat**, indiquée sur votre facture ou ticket de caisse. La garantie couvre :

- **Les défauts de fabrication** : Tout problème lié à l'assemblage ou à la production des écrous antivol ou de la clé codée (par exemple, un filetage défectueux, une clé codée mal usinée, ou un revêtement anti-corrosion défaillant) ;
- **Les défauts d'origine** : Tout vice inhérent à la conception ou aux matériaux des écrous antivol qui rendrait le produit impropre à l'usage prévu (par exemple, une usure anormale du matériau ou une incompatibilité non signalée avec les caractéristiques indiquées) ;

- **La compatibilité** : Si les écrous antivol Norauto ne s'adaptent pas au véhicule spécifié dans notre guide de compatibilité, malgré une commande correcte.

3. Conditions d'application de la garantie commerciale Norauto 5 ans

Pour bénéficier de cette garantie, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Installation conforme : Les écrous antivol doivent être installés selon les instructions fournies, avec un serrage effectué à l'aide d'une clé dynamométrique respectant les couples de serrage recommandés par le constructeur du véhicule et Norauto ;
- Utilisation normale : La garantie s'applique à une utilisation normale des écrous antivol, conformément à leur destination (protection des roues contre le vol). Toute modification, utilisation abusive ou tentative de forçage annule la garantie ;
- Conservation de la preuve d'achat : La facture ou le ticket de caisse doit être présenté pour toute réclamation ;
- Conservation de la référence : La référence unique du kit (indiquée sur l'étiquette dans l'emballage) doit être conservée pour permettre le remplacement en cas de perte de la clé ou de défaut.

4. Exclusions d'application de la garantie commerciale Norauto 5 ans

La garantie commerciale Norauto 5 ans ne couvre pas :

- Les dommages résultant d'une mauvaise installation ou d'une utilisation non conforme (par exemple, serrage excessif ou insuffisant) ;
- L'usure normale des écrous antivol due au temps ou à une utilisation intensive ;
- Les dommages causés par des tentatives de vol, des accidents, ou des modifications non autorisées ;
- Les écrous antivols achetés auprès de revendeurs non officiels ou d'occasion.

5. Modalités de mise en œuvre de la garantie commerciale Norauto 5 ans

En cas de défaut couvert par la garantie, Norauto s'engage, à son choix, à :

- Remplacer gratuitement le kit d'écrous antivol ou la clé codée défectueuse ;
- Réparer le produit, si possible ;
- Rembourser intégralement ou partiellement le prix d'achat, selon la nature du défaut et l'âge du produit.

Cas particulier : perte de la clé codée

Si la clé codée est perdue, Norauto propose un service de remplacement de la clé ou du kit complet, à condition que la référence unique du kit soit fournie. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour ce service, sauf si la perte résulte d'un défaut couvert par la garantie.

6. Faire valoir votre garantie commercial Norauto 5 ans

Pour toute réclamation, contactez notre service client :

- En ligne : Via votre compte sur www.norauto.fr ou par e-mail à serviceclient@norauto.fr.
- En centre Norauto : Rendez-vous dans l'un de nos centres avec votre preuve d'achat et la référence du kit. Un diagnostic sera effectué pour confirmer que le défaut entre dans le cadre de la garantie. Si nécessaire, Norauto peut demander un retour du produit pour analyse.

7. Identité et coordonnées du garant

La garantie commerciale Norauto 5 ans est offerte par :

Norauto France SAS

Siège social : 2A Boulevard Van Gogh, 59650 Villeneuve-d'Ascq

RCS : Lille Métropole 480 470 152